

Covid-19 : La réduction des délais d'extension des accords de relance post-Covid est prolongée

Publié le 12 août 2020

Le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion prolonge la période au cours de laquelle la procédure d'extension des accords de branche destinés à faire face aux conséquences économiques, financières et sociales de l'épidémie de Covid-19, est réduite.

Initialement prévue pour s'arrêter un mois après la fin de la période d'urgence sanitaire, cette procédure dérogatoire est prolongée jusqu'en octobre.

[>> Télécharger le décret](#)